

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JANVIER 2025 à 18h30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine.

Pouvoirs : BELLEBOUCHE Dominique à LICOUR Claudine, BLONDEL Fabrice à DECERF Florence

Absent(e)s : FONTAINE Vincent, SENÉ Sabine, VASSEUR David, TALVA Michaël (excusé)

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

1- Délibération ISFE (filière police : garde champêtre)

Depuis 2022, les agents bénéficient d'un régime indemnitaire appelé RIFSEEP (IFSE et CIA). Il a été homogénéisé pour toutes les filières, excepté pour celle de la police. En juin 2024, les textes ont évolué et il a été créé l'ISFE, indemnité spéciale de fonction et d'engagement, propre à la filière police et garde champêtre. Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable. Son instauration obligatoire a pour conséquence d'annuler toute autre prime à compter du 1^{er} janvier 2025.

Aussi, afin de faire bénéficier le garde champêtre de ce régime indemnitaire, il y a lieu de prendre la délibération instaurant l'ISFE. Elle sera prise après le retour du comité social et technique du centre de gestion qui se réunit le 3 février. Le pourcentage choisi est de 22% et la part variable est restée au plafond maximum, sachant que chaque année, les primes sont versées par arrêté personnel.

Instauration de l'ISFE à compter de février 2025

➔Vote : 11 pour

2- Mise en place du CPF

Ce sujet avait été abordé lors d'un précédent conseil, soulevant des interrogations de la part de conseillers. Il est convenu de proposer le projet de délibération au comité social et technique du 4 mars. Les conseillers ont adopté le principe de la mise en place du CPF avec un montant maximum de participation de 2.000 €. L'agent devrait obligatoirement participer à hauteur de 150 € et il devra fournir un projet afin de démontrer l'utilité de la formation. De plus, le fonctionnement des services ne devra pas être entravé, ainsi deux agents d'un même service ne pourront pas partir à la même période.

Mise en place du CPF

➔Vote : 11 pour

3- Convention CFU pour le budget EAU

Cette démarche a déjà été effectuée pour le budget principal. Il matérialise le lien entre la trésorerie et la préfecture afin de dématérialiser tous les documents budgétaires en xml. De plus, le compte de gestion et le compte administratif vont disparaître pour ne plus former que le compte financier unique à compter de 2026. Le conseil municipal autorise M. le Maire à

signer l'avenant à la convention liant la mairie à la préfecture pour la mise en place des transferts budgétaires dématérialisés.

Convention CFU pour le budget EAU

➔Vote : 11 pour

4- Info ligne haute tension

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, une ligne à haute tension (ligne HT) va être installée sur notre territoire (allant de Argoeuves jusqu'à la Picardie maritime), projet soutenu et mené par le réseau de transport électrique (RTE). L'installation définitive est envisagée en 2032 mais d'ici là, il y a énormément de travail en amont auprès des communes impactées, soit par la dépose d'une ligne existante, soit par l'enfouissement de la ligne HT. Concernant Saint-Sauveur, l'effacement et la dépose sont prévus d'ici 2031. Il s'agit de la ligne aérienne qui passe au-dessus du garage Man.

La dépose signifie également perte de revenus par rapport à la recette fiscale des pylônes. Il a été demandé un lissage des recettes jusqu'en 2032, mais cette solution n'est pas possible. Il faut donc se préparer à une perte financière. Toutefois, il y aura une sorte de subvention au kilomètre posé. Le projet doit s'élever au moins à 300.000 € et comprendre de l'isolation et de l'énergie. Les projets ne peuvent être demandés avant le début de la dépose.

A compter de 2032, les recettes fiscales seront de nouveau conséquentes.

5- Info délégation de service public eau potable

Ce jour, la commission de délégation de service public s'est réunie pour la première fois avec M. Peru qui représente l'assistance de maîtrise d'œuvre (AMO). Pour une première, M. le Maire a convié les titulaires et les suppléants. Cependant pour respecter la procédure, les suppléants ne seront conviés qu'en cas de désistement des titulaires. Il y a lieu de parcourir tout le contrat de délégation qui va être soumis lors de l'annonce de l'offre de délégation. Aussi, toutes les pages sont examinées, corrigées et complétées au besoin. Actuellement, les DSP durent 5 ans, ce qui est un délai extrêmement court pour s'investir en tant que délégataire. Aussi, l'AMO a expliqué les modalités afin d'allonger la durée de la DSP (investissement dans des travaux par exemple).

La prochaine réunion de la DSP sera le 7 février 2025.

6- Info eau potable

Pour information, l'agence régionale de santé (ARS) nous a alertés sur le résultat d'analyse d'un prélèvement d'eau effectué dans la rue Maurice Thorez. Par deux fois, il serait au-dessus du seuil de tolérance, passant de 51,5 mg/l à 56,5mg/l. Aussi l'ARS nous a demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires.

La commune doit donc informer les femmes enceintes, les parents de nourrissons et les personnes à la santé fragile par le biais d'une affiche dans les tableaux d'informations.

Par ailleurs, une demande de branchement d'eau pour le silo a été effectuée mais cette zone UE semble floue (pas d'eau, pas d'assainissement)

7- Info passage 4 jours de Dunkerque

M. le Maire annonce que les quatre jours de Dunkerque passeront par Saint-Sauveur le mercredi 14 mai 2025. C'est une course cycliste qui empruntera la rue Marcel Digeon et se dirigera vers la commune d'Argoeuves. M. le Maire a donné un avis favorable pour la traversée du village par cette course.

8- Info Poste EDF

Il y a eu un énorme souci au niveau du compteur électrique. Un boîtier électrique a brûlé, stoppant l'alimentation en électricité des bâtiments aux alentours (base nautique, CFA, ELFE). Depuis pour dépanner, un groupe électrogène a été mis en place, qui est alimenté en carburant tous les 3 jours. Il est à prévoir une forte consommation de carburant sur le budget 2025.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec ENEDIS afin de régulariser la situation, mais le câble était initialement une ligne à haute tension que seules les personnes habilitées peuvent poser ou déposer. Des échanges sont en cours afin qu'ENEDIS reprenne ce poste électrique et régularise la consommation électrique.

Prochain conseil : Vendredi 28 février 2025, heure à confirmer

Le Maire

Le Conseil Municipal

